

Les services d'archives communiquent chaque année des millions de documents dans leurs salles de lecture et sur leurs sites Internet. Leur consultation est le préalable à leur exploitation. Ainsi, depuis l'origine, les archives sont « réutilisées », c'est même leur vocation.

Cependant, leur numérisation à grande échelle a bouleversé le paysage traditionnel. Une ressource numérique abondante, de qualité, aisément réutilisable, et très visible puisque publiée sur Internet, est désormais disponible et intéresse tout à la fois chercheurs, généalogistes, amateurs d'images du passé, usagers « administratifs » et sociétés commerciales.

Depuis 2003 et une directive européenne transposée en 2005 dans la loi du 17 juillet 1978 dite loi CADA (commission d'accès aux documents administratifs), la « réutilisation », dont l'*open data* est une composante, s'inscrit dans un cadre juridique complexe. Il l'est d'autant plus qu'il s'agit de ressources culturelles, auxquelles un régime dérogatoire peu explicite a été accordé. Ce cadre doit par ailleurs intégrer des contraintes issues d'autres régimes juridiques (droit de la propriété intellectuelle, droit des données à caractère personnel, etc.) et est souvent mis en œuvre à l'aune de considérations économiques et politiques.

Une nouvelle directive a été adoptée en juin 2013. Sa transposition à venir, qui peut s'éloigner du texte européen, socle minimal à respecter, tranchera sur des sujets sensibles (tarification/gratuité, droits d'exclusivité) et devrait clarifier les zones d'ombres du texte actuel. Elle aura des conséquences sur les conditions de réutilisation des données culturelles.

La présente journée d'étude a pour objectif de présenter les pratiques des services d'archives, mais aussi celles d'autres secteurs culturels (bibliothèques, musées, inventaire général), et leur récente évolution dans le contexte du mouvement d'ouverture des données publiques. Elle permettra aussi d'imaginer les formes que pourrait prendre la prochaine transposition de la directive européenne sur la réutilisation des informations du secteur public.

---

Journée d'étude proposée par le Service interministériel des Archives de France en partenariat avec l'Institut national du patrimoine

La journée d'étude aura lieu à l'Institut national du patrimoine, auditorium de la Galerie Colbert, 2 rue Vivienne, 75002 Paris

Métro : Bourse, Pyramides ou Palais-Royal Musée du Louvre / Bus : 29, 39, 48, 67

Inscription auprès d'Emmanuel Pénicaud (SIAF) : [emmanuel.penicaut@culture.gouv.fr](mailto:emmanuel.penicaut@culture.gouv.fr)

# RÉUTILISATION ET *OPEN DATA* quels enjeux pour les archives ?

23 septembre 2014



## PROGRAMME

- 9h00 *Accueil*
- 9h30 **Ouverture**  
Vincent Berjot, *directeur général des Patrimoines*, et Eric Gross, *directeur de l'Institut national du patrimoine*
- 9h45 **Le cadre juridique actuel de la réutilisation des informations publiques**  
  
Bruno Ricard, *chargé de mission pour les affaires juridiques aux Archives de France*  
Marie Ranquet, *conservateur du patrimoine au bureau de l'accès aux archives (Archives de France)*  
Delphine Carnel, *juriste à la Commission nationale de l'informatique et des libertés*
- 10h45 *Pause*
- 11h15 **Une nouvelle directive européenne, quelle transposition en droit national ?**  
  
Henri Verdier, *directeur d'Etalab*  
Serge Dael, *président de la Commission d'accès aux documents administratifs*  
Jean-Philippe Mochon, *chef du service des affaires juridiques et internationales au ministère de la Culture et de la Communication*  
  
Table ronde animée par Hervé Lemoine, *directeur, chargé des Archives de France*
- 12h30 *Déjeuner*
- 14h00 **Expériences et innovations du réseau des archives**  
  
***Un contrat avec un opérateur privé : les profits de la réutilisation commerciale ne sont-ils que financiers ?***  
Thierry Heckmann, *directeur des archives départementales de la Vendée*
- La licence ouverte d'Etalab ou la réutilisation libre et gratuite***  
Christine Martinez, *directrice*, et Catherine Junges, *directrice-adjointe des archives départementales des Yvelines*
- Le concept du « partage à l'identique »***  
François Bordes, *directeur des archives municipales de Toulouse*
- Modérateur : Bruno Ricard, *chargé de mission pour les affaires juridiques aux Archives de France*
- 15h30 *Pause*
- 16h00 **Expériences et réflexions dans les autres secteurs culturels**  
  
***L'expérience de la Bibliothèque nationale de France***  
Arnaud Beaufort, *directeur général-adjoint de la Bibliothèque nationale de France*
- Réutilisation et open data : l'état de la réflexion dans les musées***  
Laurent Manœuvre, *chef du bureau de la diffusion numérique des collections au Service des musées de France*
- L'ouverture des données de l'Inventaire général sous l'impulsion des régions : l'exemple des Pays de la Loire et de l'Alsace***  
François Corbineau, *chef du pôle documentation-valorisation du service patrimoine de la région Pays de la Loire*, Marie Pottecher, *chef du service de l'Inventaire du patrimoine d'Alsace*, et Hélène Both, *chef du pôle images et ingénierie documentaire au service de l'Inventaire du patrimoine d'Alsace*
- Modérateur : Gilles Désiré dit Gosset, *sous-directeur de l'accès aux archives et de la coordination du réseau (Archives de France)*
- 17h15 **Conclusion**  
Hervé Lemoine, *directeur, chargé des Archives de France*